

Guide des études

À L'ÉTRANGER

2024
2025



Erasmus+



INSTITUT
LIMAYRAC

Sommaire

Préparation du séjour à l'étranger	2
1. Partir en Bachelor International	2
2. Les prérequis	2
3. Les étapes de candidature	3
Effectuer un séjour à l'étranger	4
1. Formalités administratives	4
2. Documentation	5
3. Accompagnement linguistique	6
4. La complémentaire santé	6
5. Inscription consulaire	6
6. Logement	7
7. Bourse Erasmus+	7
Le diplôme	8
1. Certification professionnelle	8
2. Déroulement du Bachelor International	8
Vos référents pendant le Bachelor International	11
1. Le Service International	11
2. Les Responsables Pédagogiques	11
3. Les Relations Entreprises	11

Préparation du séjour à l'étranger

Pendant leurs études à l'Institut Limayrac, les étudiants peuvent choisir de vivre une expérience universitaire et/ou professionnelle à l'étranger, que ce soit via un stage ou une inscription en Bachelor International (BI). Pour cela, un certain nombre de démarches devront être entreprises avant, pendant et après la période à l'étranger.

Ce référentiel a pour but de clarifier et d'entériner les démarches à suivre par les étudiants souhaitant effectuer un séjour d'études à l'étranger. Il précise également quels sont les interlocuteurs pour chacune des étapes.

1. Partir en Bachelor International

Détenteur de la Charte Erasmus+, l'Institut Limayrac a construit un solide réseau universitaire en Europe. Il est donc possible de partir, lors de la 1^{re} année de Bachelor International (BI), dans l'une de ces universités partenaires afin de vivre une année de « césure encadrée » à l'étranger. Formation en 2 ans, le BI permet à l'étudiant de rejoindre, après la première année de mobilité non-diplômante, l'un de nos bachelors des filières Tourisme - Événementiel ou Commerce - Marketing, tout en gardant les avantages du programme Erasmus+ (encadrement, suivi pédagogique, valorisation des ECTS acquis à l'étranger* et accès aux bourses Erasmus+).

La 1^{re} année de Bachelor International permet aux étudiants :

- d'acquérir une ouverture internationale ;
- de développer des compétences linguistiques ;
- d'apprendre à être autonome dans un environnement multiculturel ;
- de mûrir son projet professionnel via des expériences à l'étranger ;
- de valoriser cette expérience internationale sur votre CV pour une meilleure insertion professionnelle.

Pour valider le BI, l'étudiant s'engage, dès son inscription, à compléter un cycle d'études sur 2 ans au terme duquel il lui sera délivré un Diplôme-Titre RNCP de niveau 6 (correspondant à 180 ECTS).

2. Les prérequis

Afin de pouvoir effectuer un semestre d'études à l'étranger à l'occasion de votre 1^{re} année de BI, vous devrez remplir les conditions suivantes :

- Être titulaires d'un **Bac+2 minimum** (BTS, DUT, LICENCE) ou tout cycle d'études ayant abouti à l'obtention de 120 crédits ECTS ;
- Avoir un niveau de langue suffisant pour pouvoir suivre les cours universitaires dans le pays choisi (niveau B2 recommandé). Pour certaines universités, il sera obligatoire de fournir une attestation de niveau de langue (ex : TOEIC, etc.).

* Le Bachelor International est une formation sur 2 ans, dont la 1^{re} année de BI est une année de césure, non-diplômante. Toutefois, les crédits ECTS acquis durant le semestre d'études à l'étranger seront inscrits sur le supplément au diplôme.

3. Candidature et déroulé du Bachelor International

Inscriptions

Année Bac+2
2024

Admission à l'Institut

- Réponse à votre candidature
- Rencontre avec le Service International (SI)
- Candidature Erasmus+ :
 - Choix définitif de l'université
 - Validation du choix des modules

Finalisation de l'inscription

- Signature du Learning Agreement, du contrat de mobilité Erasmus+ et de la charte Erasmus+



Erasmus+

1^{er} Année de BI
2024/2025

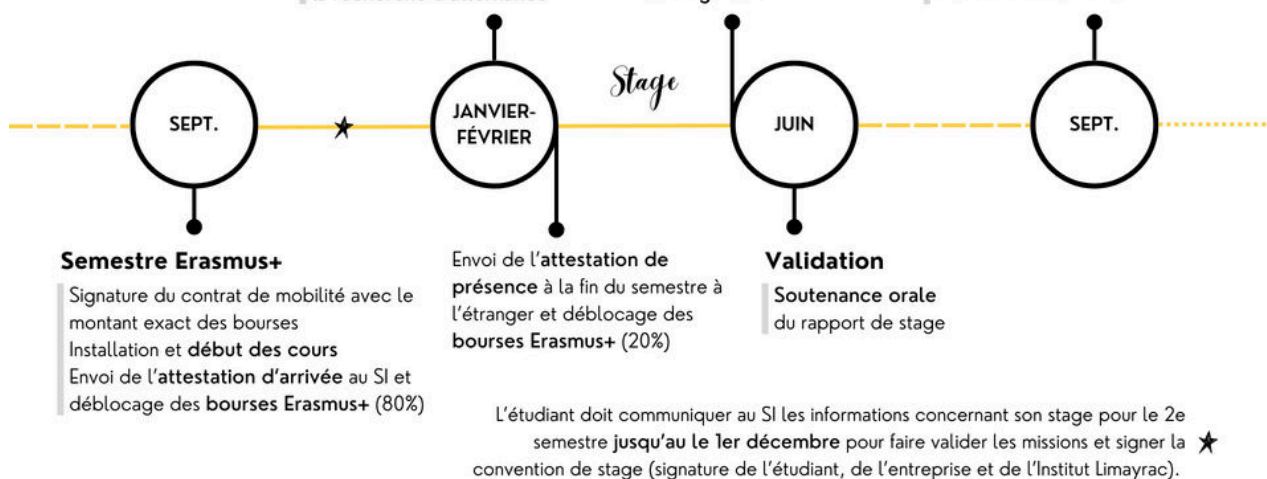
Point de mi-année

- RDV de suivi avec le SI
- Inscription au Bachelor choisi pour la rentrée suivante
- Début de l'accompagnement à la recherche d'alternance

31 mai : Envoi du rapport de stage au SI

Poursuite du Bachelor

- Rentrée en Bac+3 dans la formation choisie
- Début de l'alternance



SI : Service International
BI : Bachelor International

Effectuer un séjour à l'étranger

Le Service International (SI) proposera à l'étudiant une sélection de programmes d'études en fonction de sa formation, de ses projets professionnels et personnels et de son projet de poursuite d'études. Le choix de l'université et des modules de cours sera arrêté entre janvier et mars.

Le Service International aidera l'étudiant à compléter son dossier de candidature dans l'université partenaire. Il devra fournir un certain nombre de documents pour compléter son dossier de candidature. Un Contrat d'Études (Learning Agreement) contenant la liste des matières étudiées (modules) dans l'université partenaire sera établi et signé par l'étudiant, l'Institut Limayrac et l'université d'accueil.

1. Formalités administratives

Pour intégrer le BI et pouvoir réaliser un séjour d'études à l'étranger, chaque étudiant doit :

1. **Candidater** via le portail de candidature de l'Institut Limayrac puis fournir à la vie scolaire les documents requis. Il est prévu, après pré-inscription dans la formation, que l'étudiant passe un entretien de motivation en présence des membres du SI ;
2. **S'acquitter des frais de scolarité** auprès de l'Institut Limayrac. En effet, la contribution des familles aux frais de scolarité permet d'une part à nos étudiants une exonération des frais d'inscription auprès de l'université d'accueil, d'autre part de bénéficier de l'accompagnement des services administratifs de l'Institut Limayrac, notamment du Service International.
3. Constituer, en lien avec le SI, son **Contrat d'Études** à transmettre à l'université partenaire ;
4. S'assurer d'avoir une **carte d'identité ou un passeport à jour** (celui-ci est obligatoire pour l'Université Rey Juan Carlos à Madrid).
5. Souscrire à une **assurance** en cas de maladie, d'hospitalisation et de rapatriement ;
6. Se munir d'une **carte européenne d'assurance maladie** auprès de la CPAM.

Pour toute destination où un visa est nécessaire, l'étudiant devra entreprendre les démarches auprès du consulat ou de l'ambassade du pays concerné, à l'aide des documents fournis par l'université partenaire.

2. Documentation

L'étudiant doit s'assurer d'avoir pris connaissance et signé la bonne réception de ces documents avant son départ à l'étranger.

Guide des études à l'étranger de Limayrac

Le présent guide est un document essentiel à la mise en place et au bon déroulement du séjour à l'étranger. Il sera présenté et distribué lors de la réunion du **23 avril 2024** mais aussi communiqué aux responsables financiers de l'étudiant. **Il est obligatoire de lire et signer ce guide en page 10. Celle-ci est à retourner par mail au SI de l'Institut Limayrac.**

Contrat d'Études (*Learning Agreement*)

Document numérique qui renseigne les modules que l'étudiant suivra et validera lors de son semestre auprès de l'université partenaire. Il s'agit d'un contrat tripartite entre l'étudiant, l'Institut Limayrac et l'université d'accueil. L'étudiant dispose d'un délai de 15 jours à 3 semaines après le début de ses cours à l'étranger pour modifier ce contrat auprès des universités d'origine et d'accueil. Le cas échéant, l'étudiant devra renvoyer le contrat d'études au SI de l'Institut Limayrac pour validation.

Contrat de mobilité

Document nominatif précisant les engagements de l'étudiant partant à l'étranger dans le cadre d'un séjour Erasmus+. Il précise en outre les dates de début des cours et de fin d'examens ainsi que le montant de la bourse Erasmus+ allouée à l'étudiant.

Attestations de suivi des cours (2 documents)

Une attestation d'arrivée (début des cours) et un certificat de présence tout au long du semestre (fin des examens) sont à faire signer et tamponner par l'université d'accueil. Il faudra retourner au plus vite ces documents au SI de l'Institut pour débloquent les versements de la bourse Erasmus+ (80% dès le début des cours puis les 20% restants après les examens)*.

Enquête Erasmus+ (*Erasmus Report*)

Une enquête en ligne est transmise directement par l'Agence Erasmus à l'étudiant après son séjour. Cette enquête est obligatoire et conditionnelle au versement des 20% restants de la bourse Erasmus+.

Application mobile Erasmus+

Dans le cadre de la digitalisation et la simplification des processus Erasmus+, la Commission européenne a mis en place une application** à destination des étudiants en mobilité. Celle-ci leur permet de suivre l'avancement de leur dossier, les accompagner durant leur séjour et leur donner des astuces pour vivre au mieux leur expérience Erasmus+.

* Voir page 7

** <https://agence.erasmusplus.fr/2021/09/28/une-appli-mobile-pour-faciliter-la-mobilite-erasmus/>

3. Accompagnement linguistique

Les étudiants Erasmus+ auront accès à la plateforme EU Academy pour bénéficier d'un support linguistique. Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le soutien linguistique en ligne (OLS) sur le Guide Erasmus+ disponible sur notre site web*. Les étudiants pourront alors choisir librement jusqu'à 3 cours de langue pour les débutants parmi les 22 langues disponibles.

4. La complémentaire santé

Europe

Si la mobilité s'effectue dans un pays membre de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen (Norvège, Islande, Liechtenstein) ou en Suisse, l'étudiant devra se munir de sa Carte Européenne d'Assurance Maladie www.ameli.fr. Elle est valable 1 an. Cette carte atteste des droits à l'assurance maladie et permet de bénéficier des prestations de santé dans le pays d'accueil. La prise en charge des dépenses de santé s'effectue selon la législation sociale et les formalités en vigueur dans le pays : dispense d'avance des frais médicaux ou remboursement par l'organisme de sécurité sociale du pays d'accueil.

Hors Europe

Si la mobilité se déroule hors Europe, seuls les frais médicaux réputés urgents (soins inopinés et immédiatement nécessaires) sont susceptibles d'être pris en charge par la Sécurité Sociale. Les frais sont réglés dans le pays d'accueil et remboursés sur justificatifs lors du retour en France, dans la limite des tarifs forfaitaires français en vigueur. Quel que soit le pays d'accueil, l'étudiant doit souscrire une assurance complémentaire santé, prenant en charge les frais liés à la santé (médecin, médicaments, hospitalisation et rapatriement) et également la responsabilité civile en cas de dommage causé à des tiers.

A l'étranger, contrairement à la France, les dépenses d'actes de santé ne sont pas encadrées et peuvent se révéler exorbitantes. L'assurance complémentaire santé et l'assurance rapatriement sont donc obligatoire pour couvrir ces dépenses.

5. Inscription consulaire

Lors de votre séjour à l'étranger, vous pouvez vous inscrire au registre des français établis hors de France auprès de votre consulat. C'est ce que l'on appelle l'inscription consulaire.

L'inscription n'est pas obligatoire, mais elle est vivement recommandée. En effet, cette formalité rapide et gratuite facilite vos démarches administratives à l'étranger. Indiquez vos dates de début et fin de séjour, afin d'être connu des services de l'ambassade lors de votre séjour en cas de crise, attentat etc. : service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307

Il est également **obligatoire de vous inscrire sur Ariane** afin d'être alerté en cas de crise à l'étranger : pastel.diplomatie.gouv.fr/fildarlane/dyn/public/login.html

* https://www.limayrac.fr/etudier-etranger-institut-limayrac/#erasmus_

6. Logement

Le Service International et l'université d'accueil pourront proposer des logements aux étudiants. Toutefois, il est de la responsabilité de l'étudiant de chercher et réserver son logement. L'étudiant s'engage à payer les loyers de son logement et les frais annexes et de dégradation, tel que stipulé dans son contrat de logement.

7. Bourse Erasmus+

La bourse d'études Erasmus+ ne peut être attribuée qu'à des étudiants sous statut Erasmus+, c'est-à-dire partant dans les universités européennes avec lesquelles l'Institut Limayrac a un accord bilatéral d'échange d'étudiants. L'attribution de cette bourse dépend du montant disponible pour l'année, réparti de manière équitable entre tous les allocataires. Ce montant sera annoncé à chaque bénéficiaire dans le contrat de mobilité que l'étudiant devra lire, signer et retourner au SI (attestation de présence, enquête Erasmus+, témoignage).

Les versements de la bourse Erasmus+ sont effectués en deux temps : l'étudiant(e) reçoit 80% de la bourse à l'arrivée dans le pays d'accueil et les 20% à son retour. Les bourses ne peuvent être versées qu'après réception des documents par le SI.

Cette bourse est versée directement par l'Institut Limayrac aux étudiants allocataires. Vous pouvez retrouver ci-dessous, à titre indicatif, les montants mensualisés de la bourse Erasmus+ proposée pour les étudiants par l'Union européenne (sans les compléments)* :

	Minimum / mois	Maximum / mois
Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni, Suisse, Iles Féroé	340€	680€
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	290€	610€
Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	220€	550€

Dans le cas d'un non-respect du contrat ou d'un arrêt anticipé du semestre à l'étranger**, vous ne serez plus éligible à la bourse Erasmus+ et devrez rembourser la somme perçue pour cette période.

Pour l'année 2024/2025, seules les bourses d'études Erasmus+ seront allouées aux étudiants du Bachelor International.

Les bourses de stage Erasmus+ ne seront pas financées pour l'année 2024/2025. Il sera toutefois possible de bénéficier d'une convention de stage à l'étranger (Europe et hors Europe).

* Informations à retrouver sur le site Agence Erasmus+ :

<https://agence.erasmusplus.fr/2023/08/30/comment-est-calculé-le-montant-de-la-bourse-erasmus/>

** Sauf cas de force majeure, sous réserve de présentation de justificatifs.

Le diplôme

La première année du Bachelor International est une année de mobilité non-diplômante. L'étudiant est inscrit dans un cursus en 2 ans menant à la validation d'une certification inscrite au RNCP à la fin de la 2e année de BI.

1. Certification professionnelle

Les certifications, construites par nos partenaires en tant que certificateurs et reconnues par l'Etat sous l'égide de France compétences, sont des certifications de niveau 6 au RNCP.

Pour obtenir la certification professionnelle, il est nécessaire de valider des compétences qui sont regroupées par blocs définissant les principales activités du métier visé, et listées dans les objectifs de chaque programme matière. Pour la rentrée 2024/2025, les formations concernées sont :

- Bachelor Développement Commercial et Négociation
- Bachelor Marketing Communication
- Bachelor Évènementiel
- Bachelor Management Hôtelier
- Bachelor Tourisme - Conception de Produits

2. Déroulement du Bachelor International

Le Bachelor International (BI) est divisé en deux temps :

- une première **année de « césure encadrée »** permettant à nos étudiants de réaliser un semestre dans une université partenaire à l'étranger, suivi de 4 mois de stage en entreprise en France ou à l'étranger ;
- une seconde année de bachelor **en alternance** à l'Institut Limayrac dans la formation choisie.

BI1 - La 1re année en Erasmus

A. Premier semestre

Durant le premier semestre, l'étudiant suivra les modules de cours indiqués sur son Contrat d'Études et validera des examens dans l'université d'accueil. À l'issue de cette première année, aucun diplôme ne sera délivré par l'université d'accueil mais l'étudiant sera exonéré des droits d'inscription dans celle-ci.

B. Second semestre

À son retour de semestre Erasmus, l'étudiant devra effectuer un stage de 4 mois, à l'étranger ou en France, ainsi que **se positionner quant à son choix de bachelor** pour la rentrée suivante.

Dans le cas où l'étudiant souhaiterait réaliser son stage à l'étranger, le Service International pourra l'accompagner dans sa recherche mais celle-ci doit avant tout demeurer une démarche individuelle. Les missions proposées par l'entreprise ou l'organisation d'accueil devront au préalable être validées par le SI afin de s'assurer de leur corrélation avec la formation en cours **avant le 1er décembre**.* Elle feront l'objet de la signature d'une convention de stage.

L'étudiant bénéficiera ensuite d'un accompagnement à la recherche d'alternance par le service Relations Entreprises de l'Institut qui le contactera pour le guider afin de trouver l'entreprise qui l'accueillera à la rentrée suivante :

- adopter une posture professionnelle ;
- relecture et structuration du CV ;
- entraînement aux entretiens ;
- connaissance de soi...

Les diverses actions d'accompagnement de l'étudiant pourront être réalisés en présentiel ou en distanciel selon la situation de l'étudiant.

Validation de la première année de BI

L'étudiant qui fait le choix de la mobilité à l'étranger va suivre un cursus personnalisé. Il devra se conformer à son Contrat d'Études et aux modalités de validation des matières en vigueur dans l'université partenaire. Les matières seront validées si les notes obtenues aux examens sont suffisantes pour atteindre les seuils en vigueur dans l'université partenaire. À la fin de son semestre à l'étranger, l'étudiant doit fournir au Service International son relevé de notes (*transcript of records*) certifié par l'université partenaire, détaillant les matières suivies et les notes obtenues. Celles-ci seront reportées sur le supplément au diplôme après validation des deux années de bachelor.

À l'issue du stage du second semestre, l'étudiant sera évalué sous la forme d'un rapport de stage qu'il devra défendre à l'oral devant la commission de passage en 2e année. Le SI mettra à disposition des étudiants un guide méthodologique nécessaire à la rédaction de ce rapport.

À la fin de la 1re année de Bachelor International, l'étudiant sera donc évalué sur la base de :

- Son assiduité dans l'Université Partenaire ;
- La validation des modules de cours suivis dans l'université partenaire (**25 ECTS min.**) ;
- Le rapport de stage écrit, qui devra être transmis au Service International par mail **avant le 31 mai** ;
- La soutenance de ce rapport, qui aura lieu en présentiel à l'Institut Limayrac la 2e quinzaine du mois de juin suivant.

L'appréciation finale de l'équipe pédagogique déterminera le passage en 2e année de bachelor.

* Date butoir pour communiquer au SI les informations du stage trouvé et les missions rattachées afin d'établir une convention qui devra être signée par les 3 parties avant le début du stage.

BI2 - Continuation du bachelor dans la formation choisie

À compter de septembre de la deuxième année, l'étudiant intègre le cursus précédemment choisi en alternance. Pour la rentrée 2024/2025 les formations proposées dans le cadre du Bachelor International sont :

- [Bachelor Développement Commercial et Négociation](#)
- [Bachelor Marketing Communication](#)
- [Bachelor Évènementiel](#)
- [Bachelor Management Hôtelier](#)
- [Bachelor Tourisme - Conception de Produits](#)

Pour toute information concernant les formations Bachelor de la 2e année de BI, merci de consulter notre site web.*

Signature de l'étudiant

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Atteste avoir bien pris connaissance du présent *Guide des études à l'étranger* 2024/2025.

Fait le/...../..... à

Signature :

Après lecture et signature du présent guide, merci de renvoyer cette page signée et scannée par e-mail au Service International de l'Institut Limayrac : **silv@limayrac.fr** .

* <https://www.limayrac.fr/>

Vos référents pendant le BI

1. Le Service International

Flavia ROMBI

Responsable du SI

Catherine COURSIÈRES

Adjointe administrative du SI

Le principal interlocuteur pendant votre séjour à l'étranger est le Service International. Ce service travaille conjointement avec l'étudiant et son Responsable Pédagogique sur son projet de départ à l'étranger et l'accompagne dans ses démarches administratives, pendant le séjour et à son retour.

Vous avez la possibilité de vous rendre au Service International du lundi au jeudi entre 8h30 et 12h30 et entre 13h30 et 16h00. Nous vous prions si possible de prendre rendez-vous au préalable à l'adresse mail indiquée ci-dessous.

Le Service International se situe dans le Bâtiment A - Rez de chaussée de l'Institut Limayrac, dans le bloc administration.

Mail : silv@limayrac.fr

Téléphone : +33 (0)5 61 36 08 82

2. Les Responsables Pédagogiques

Un Responsable Pédagogique accompagnera l'étudiant sur le plan pédagogique et dans la construction de son projet d'étude en 2e année. Pour toute demande concernant votre formation ou l'un de ces points, merci de contacter le ou la RP de la formation choisie.

Vous pouvez retrouver leurs coordonnées depuis la page de la formation sur notre site web : <https://www.limayrac.fr>

3. Les Relations Entreprises

Pour contacter le service Relations Entreprises dans le cadre de votre accompagnement à la **recherche d'alternance** pour la 2e année de BI :

Mail : relationsentreprises@limayrac.fr

Téléphone : +33 (0)5 61 36 08 29

50, rue de Limayrac - BP 45204
31079 Toulouse Cedex 5
05 61 36 08 08
accueil@limayrac.fr

www.limayrac.fr



accueillir.écouter.comprendre.accompagner.espérer.insérer